Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

ASSOCIATION ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE

Siège Social : 43 Avenue de Paris

45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2019

« Ce rapport contient 25 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01
☎ *02 38 68 01 87* - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr
115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans

ASSOCIATION ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE
43 avenue de Paris
45000 ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'élément particulier à porter à votre connaissance. Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments des comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 26 mars 2020

Le Commissaire aux comptes

Fabien MERET

KPMG

Bilan actif

ARACT Centre

Actif			Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	2 693	2 135	558	1 141
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	30 250		30 250	30 250
		Avances et acomptes				
		TOTAL	32 943	2 135	30 808	31 391
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels				
		Autres immobilisations corporelles	72 905	40 574	32 330	39 560
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	72 905	40 574	32 330	39 560
	Immobilisations financières (2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	14 776		14 776	14 776
		TOTAL	14 776		14 776	14 776
		Total I	**120 625**	**42 709**	**77 915**	**85 728**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande		5 493		5 493	
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	69 804	2 000	67 804	23 520
		Autres créances	157 861		157 861	216 784
		TOTAL	**227 666**	**2 000**	**225 666**	**240 304**
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	491 448		491 448	438 181
		Charges constatées d'avance (4)	7 403		7 403	4 357
		Total II	**732 011**	**2 000**	**730 011**	**682 843**
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**852 636**	**44 709**	**807 927**	**768 572**
Renvois		(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
		Dons en nature restant à vendre				
		Autres				

ARACT Centre

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	191 791	191 791
		Report à nouveau	134 444	209 089
		Résultat de l'exercice	65 013	-74 644
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	391 249	326 236
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques	88 761	78 265
		Provisions pour charges		
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	88 761	78 265
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 139	14 211
		Dettes fiscales et sociales	39 349	33 613
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	7 427	15 910
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance	244 000	300 334
		Total III	327 915	364 070
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	807 927	768 572
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	327 915	364 070
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

KPMG

Compte de résultat

ARACT Centre

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

			Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
		Services liés à des financements réglementaires		
		Autres services	73 693	29 850
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		73 693	29 850
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation		701 769	588 636
	Produits liés à des financements réglementaires			
	Ventes de dons en nature			
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		4 565	2 204
	Autres produits		102	63
	Total des produits d'exploitation I		780 131	620 754
Charges d'exploitation	Marchandises	Achats		
		Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	44 186	11 011
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)		189 953	192 874
	Impôts, taxes et versements assimilés		20 035	20 460
	Salaires et traitements		311 628	318 285
	Charges sociales		124 391	139 808
	Dotations d'exploitation	· sur immobilisations : amortissements	11 263	10 624
		· sur immobilisations : provisions		
		· sur actif circulant : provisions	2 000	
		· pour risques et charges : provisions	10 495	3 858
	Subventions accordées par l'association			
	Autres charges		12	-4
	Total des charges d'exploitation II		713 967	696 919
	Résultat d'exploitation (I-II)		66 164	-76 165
Opérations en commun	Excédents ou déficits transférés	III		
	Déficits ou excédents transférés	IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		943	1 521
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers V		943	1 521
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI			
	Résultat financier (V-VI)		943	1 521
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		67 107	-74 644
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier			
		immobilier		

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	32 944	-	-	-	32 944
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	24 730	-	-	-	24 730
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	44 725	3 451	-	-	48 175
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	69 455	3 451	-	-	72 906
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	14 776	-	-	-	14 776
	Total IV	14 776	-	-	-	14 776
	Total général	117 175	3 451	-	-	120 626

2.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			3 451		
Immobilisations financières					
TOTAL			3 451		

2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL					

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode	durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Installations générales agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 552	583	-	2 135
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	4 056	1 954	-	6 010
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	25 838	8 727	-	34 564
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	29 894	10 681	-	40 575
	Total général	**31 446**	**11 264**	-	**42 710**

2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		583		
Immobilisations corporelles		10 681		
TOTAL		11 264		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	583		
Immobilisations corporelles	10 681		
TOTAL	11 264		

2.1.2.3 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
TOTAL			

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 552	583	-	-	-	2 135
Corporelles	29 894	10 681	-	-	-	40 575
TOTAL	31 446	11 264	-	-	-	42 710

2.1.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées du dépôt de garantie sur la location immobilière de l'ancien local (non encore remboursé) et du dépôt pour le nouveau local.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Dépôt de garantie	14 776			14 776
				0
TOTAL	14 776	0	0	14 776

2.1.5 Charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges d'exploitation.

2.2 Fonds associatifs

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Réserves statutaires de trésorerie	191 791			191 791
Réserves pour projet associatif				
Autres réserves				
Report à nouveau	209 089		74 644	134 444
Résultat de l'exercice	- 74 644	139 658		65 014
Subvention d'investissement nette				
TOTAL	325 236	139 658	74 644	391 250

2.3 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.3.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	4 000	4 526		8 526
Provisions pour charges	74 266	5 969		80 235
TOTAL	78 266	10 495		88 761

2.3.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	4 526		
Provisions pour charges	5 969		
TOTAL	10 496	-	-

2.3.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

2.3.1.3 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques	4 000	4 526		8 526
Provisions pour pensions et obligations similaires	74 266	5 969		80 235
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	78 266	10 495		88 761

2.3.1.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	80 235		80 235

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes de retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes, selon la recommandation ANC n°2013-02. Dans ce cadre, nous avons opté pour la méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

— Age de départ à la retraite : 62 ans,

— taux d'actualisation : 0.8%,

— taux d'augmentation annuel des salaires : 0.5%

— Turnover : Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.

— Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles,

2.3.2 Précisions sur d'autres dettes

2.3.2.1 Produits constatés d'avance

	Montant
Subvention CPER Etat QVT	28 000
Subvention Ehpad 2018-2020	82 750
Subvention Semi clusters	97 250
Subvention Accompagnement EHPAD	36 000
TOTAL	244 000

2.3.2.2 Charges à payer

	Montant
Provisions primes	2 440
Charges sur primes à payer	903
Charges diverses à payer	2 748
Frais administrateurs à payer	1 870
Frais collaborateurs à payer	3 232
TOTAL	11 193

2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	14 776	14 776	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	69 804	69 804	
	Autres	157 862	157 862	
Charges constatées d'avance		7 403	7 403	
TOTAL		242 442	242 442	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		37 139	37 139		
Dettes fiscales et sociales		39 349	39 349		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		7 427	7 427		
Produits constatés d'avance		244 000	244 000		
	TOTAL	327 916	327 916		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Prestation de services

Prestation de services	2019	2018	Ecart 2019/2018
Intervention Académie Orléans Tours Intégrer les RPS dans DU	7 000	5 000	2 000
Accompagnement INRA	3 000		3 000
Accompagnement TZATZIKI	417		417
Accompagnement ARESO	3 773		3 773
Accompagnement GPS STEF	6149		6 149
Accompagnement RPS La Poste SM		9 100	- 9 100
Accompagnement Prévention RPS CROUS		3 000	- 3 000
Accompagnement DU RPS LVGA		2 000	- 2 000
Intervention CPER QVT Entreprises	1 000	1 000	0
Accompagnement QVT CD45	16 500		16 500
Accompagnement Charge de travail CD 41	1000		1 000
Démarche QVT LVGA		1 000	- 1 000
Démarche QVT EIC	1 000	3 500	- 2 500
Démarche QVT Université de Tours	5 000	1 000	4 000
Sensibilisation QVT	416		416
Accompagnement QVT STEMOI	6 000		6 000
Accompagnement QVT APEC	3 000		3 000
Accompagnement QVT Centre hospitalier Pithiviers	2 750		2 750
Prévention RPS et démarche QVT MGEN	208		208
Accompagnement usure professionnelle ATIDOBE	500		500
Accompagnement individuel ARS ondam 2020	1568		1 568
Acocmpagnement QVT ADEPAL	3 412		3 412
Animation Jeu GEIDA		250	- 250
Sous-total interventions en entreprises (privées ou publiques)	**62 693**	**25 850**	**36 843**
Formation Charge de travail CD41	1 000		1 000

Formation Education Nationale DU RPS	2 000	2 000	0
Formation Evaluation embarquée Fondation Verdier	2 000		2 000
Formation RPS Harmonie Mutuelle		2 000	- 2 000
Formation MESOCAP	6 000		6 000
sous-total Formations, Conférences ou Séminaires	11 000	4 000	7 000
sous-total Autres	0	0	0
TOTAL	73 693	29 850	43 843

2.5.2 Subvention d'exploitation

Subventions de l'exercice	2019	2018	Ecart 2019/2018
Anact/convention annuelle	103 160	115 680	- 12 520
Anact/animation du FACT	8 600	9 100	- 500
Projet SENIOR		4 500	- 4 500
sous-total ANACT	111 760	129 280	- 17 520
DIRECCTE/CPER/BOP103/ "Convention amélioration"	195 000	189 000	6 000
sous-total DIRECCTE	195 000	189 000	6 000
Conseil Régional/CPER/ "Convention de partenariat"	200 000	200 000	0
sous-total Conseil Régional	200 000	200 000	0
MILDECA (prévention conduite addictive) 2016-2017		10 000	- 10 000
ARS/HAS partenariat réseau clusters santé 2016	14 000	15 000	- 1 000
Clusters Ehpad 2018 -2019 -2020 DGCS	101 250	16 000	85 250
Anact FEST suite 2016-2017		21 850	- 21 850
Numérique	14 874	4 641	10 233
sous-total partenariats du réseau Anact-Aract	130 124	67 491	62 633
Discrimination" Prévention et lutte des violences sexistes et sexuelles	48 135	1 865	46 270
Prévention Addictions - Fonds Actions Addictions	14 000	1 000	13 000
Semi clusters	2750		2 750
sous-total autres financeurs	64 885	2 865	62 020
TOTAL CREDITS NATIONAUX ET REGIONAUX	701 769	588 636	113 133
TOTAL	701 769	588 636	113 133

2.5.3 Résultat par activité

La partie fiscalisée comprend 1 projet en 2019 et présente un excédent de 8 044 € comparé à un excédent de 3 227 € l'an passé.

2.6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié, y compris celui mis à disposition de l'entité, se décompose ainsi par catégorie :

	Salaires et traitements		Contrats de travail				Temps de présence 2019 (B)	Intervenants ETP en 2019	
	2019	2018	Date embauche	Date sortie	Type de contrat (CDI, CDD, ...)	% temps de travail contractuel (A)		Part activité valorisable (C)	E.T.P (A) x (B) x (C)
Délégué Régional IF			05/06/2006		CDI	100%	1,00	50%	0,50
Assistante 1 GM			15/03/2017		CDI	75%	1,00		
Assistante 2									
Assistante 3									
Assistante 4									
Chargé d'information			15/02/1999		CDI	100%	1,00	50%	0,50
Chargé de mission 1 CC			14/11/2001		CDI	80%	1,00	100%	0,80
Chargé de mission 2 NB			02/05/2001		CDI	100%	1,00	100%	1,00
Chargé de mission 3 CL			23/08/2011		CDI	100%	1,00	100%	1,00
Chargé de mission 4 SM			01/04/2016		CDI	100%	1,00	100%	1,00
Chargé de mission 5 LM			17/04/2017	16/04/2018	CDD	100%			
Chargé de mission 6 CM			29/05/2017	14/03/2018	CDD	100%			
Chargé de mission 7 CM			15/03/2018	28/05/2018	CDD	46%			
Chargé de mission 8 LD			16/01/2018	31/10/2018	CDI	100%			
Chargé de mission 9 NM			18/11/2019		CDI	100%	0,12	100%	0,12
CM 9 "apprenti"			02/11/2018	31/08/2019	Apprenti	60%	0,67	80%	0,32
Chargé de mission 11									
Chargé de mission 12									
Chargé de mission 13									
Chargé de mission 14									
Chargé de mission 15									
Autre									
TOTAL Salaires	311 629	318 286					Total intervenants en ETP		5,24
Variation provision C. Payés									
TOTAL	**311 629**	**318 286**							

(A) 100% pour un salarié titulaire d'un contrat à temps complet, 50% pour un salarié embauché à mi-temps, ...
(B) exprimé en année (ex : 1 pour un salarié à temps plein sur l'année entière ; 0,5 pour une embauche en milieu d'année). Calcul automatique à partir des dates d'embauche et de sortie.
(C) A remplir uniquement pour : Délégué Régional, Chargés de Mission, Chargé d'Information. Il s'agit du pourcentage du temps consacré au métier d'intervenant (100 % pour un CM expérimenté).

3 Autres informations

3.1 Crédit-bail et location longue durée

L'association utilise les biens suivants financés par crédit-bail ou location longue durée :

Nature location longue durée	Versement 2019
Peugeot 208 DW 962 EN	4 031
TOTAL	4 031

3.1.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	BR Audit
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 678
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	4 678

Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

ASSOCIATION ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE

Siège Social : 43 Avenue de Paris

45000 ORLEANS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31 décembre 2019

« Ce rapport contient 2 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01
☎ *02 38 68 01 87* - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr
115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans

ASSOCIATION ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE
Siège Social : 43 Avenue de Paris
45000 ORLEANS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions *réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2019*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Orléans, le 26 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes

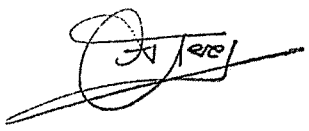

Fabien MERET